

TOURISME – CAMPING LA TOURELLE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - ATTRIBUTAIRE

Le Conseil communautaire a accepté le choix du Président et a décidé, en conséquence, de confier la délégation par affermage à la SARL CHAVAN, dont le M. Bruno Pascale sera le gérant.

Il a approuvé le contrat de délégation de service public confiant le développement et la gestion du camping pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} avril 2019 et a autorisé le Président à signer celui-ci.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018

Le Conseil communautaire a approuvé les comptes de gestion du comptable public pour l'exercice 2018 du budget général et des budgets annexes.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS 2018

Le Conseil communautaire a pris acte du bilan des acquisitions et des cessions 2018 et a dit que ce bilan sera annexé aux comptes administratifs.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018
Budget général :

Le Conseil communautaire a approuvé l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen pour le budget général, avec pour résultats :

- Section de fonctionnement : 5 822 735,66 €
- Section d'investissement : - 2 453 421,53 €

Il a déclaré toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés, a voté tel qu'il lui a été présenté, le compte administratif 2018 de ce budget et a décidé d'affecter une partie des résultats de fonctionnement 2018, soit la somme de 4 746 065,39 € en section d'investissement.

Autres budgets annexes :

Le Conseil communautaire a approuvé l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen pour les autres budgets annexes, a déclaré toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés et a voté tel qu'il lui a été présenté, le compte administratif 2018 de ces budgets.

Il a décidé d'affecter, au vu des résultats du compte administratif, une partie des résultats de fonctionnement 2018 pour :

- Budget annexe Déchets ménagers : 471 618,70 € en section d'investissement et 40 659 € en réserve réglementée,
- Budget annexe Assainissement : 1 486 826,44 € en section d'investissement,
- Budget annexe Camping : 13 149,58 € en section d'investissement.

Il a transféré au 01.01.2019 l'activité « tractopelle » du budget Services communs vers le budget Eau. L'excédent qui

s'y rapporte, ainsi que l'actif et le passif de l'activité sont transférés. Les écritures de clôture constatées au compte du Trésor Public sont les suivantes :

Compte	libellé	Débit	Crédit
1341	subv d'équipement		1 328,29 €
1641	capital restant du		28 714,28 €
21578	achat de matériel	95 400,00 €	
192	plus / moins value sur cession		92 546,00 €
193	régularisation d'opération	96 705,54 €	
281578	amortisst matériel voirie		54 512,00 €
10222	FCTVA		23 118,11 €
		192 105,54 €	200 218,68 €
	Excédent transféré :		8 113,14 €

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – TAUX DE FISCALITE 2019

Le Conseil communautaire a fixé :

- Les taux de fiscalité additionnelle comme suit :
 - Taxe d'habitation : 14,97 %
 - Taxe sur le foncier bâti : 0,629 %
 - Taxe sur le foncier non bâti : 7,07 %
- Le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) à 27,45 %
- Le taux de TEOM à 9,64 % (ce taux s'applique sur les communes de La Bouillie, Erquy, Hénanbihen, Pléneuf-Val-André, Plurien, Saint-Alban, Saint-Denoual et la commune déléguée de Planguenoual).

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil communautaire a voté de ce budget par nature au niveau du chapitre pour les deux sections et a adopté ce budget 2019, qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses 44 438 684 €
Recettes 44 438 684 €

Section d'investissement :

Dépenses 22 198 580 €
Recettes 22 198 580 €

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – BUDGET ANNEXE PARCS D'ACTIVITES – BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil communautaire a voté ce budget par nature et au niveau du chapitre pour les deux sections et a adopté ce budget 2019, qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses 4 909 374 €
Recettes 4 909 374 €

Section d'investissement :

Dépenses 7 032 507 €
Recettes 7 032 507 €

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – BUDGET ANNEXE BATIMENTS – BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil communautaire a voté ce budget par nature et au niveau du chapitre pour les deux sections et a adopté ce budget 2019, qui s'équilibre ainsi :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
Dépenses	865 259 €
Recettes	865 259 €
<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses	1 205 181 €
Recettes	1 205 181 €

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS – BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil communautaire a voté ce budget par nature et au niveau du chapitre pour les deux sections et a adopté ce budget 2019, qui s'équilibre ainsi :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
Dépenses	8 054 454 €
Recettes	8 054 454 €
<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses	1 789 759 €
Recettes	1 789 759 €

Il a décidé de constituer une provision semi budgétaire pour risques et charges d'exploitation d'un montant de 56 000 €.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil communautaire a voté ce budget par nature et au niveau du chapitre pour les deux sections et a adopté ce budget 2019, qui s'équilibre ainsi :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
Dépenses	10 326 859 €
Recettes	10 326 859 €
<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses	5 643 136 €
Recettes	5 643 136 €

Il a décidé de constituer une provision semi budgétaire pour risques et charges d'exploitation d'un montant de 118 000 €.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil communautaire a voté ce budget par nature et au niveau du chapitre pour les deux sections et a adopté ce budget 2019, qui s'équilibre ainsi :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
Dépenses	8 546 906 €
Recettes	8 546 906 €
<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses	9 559 591 €
Recettes	9 559 591 €

Il a décidé de constituer une provision semi budgétaire pour risques et charges d'exploitation d'un montant de 96 400 €.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – BUDGET ANNEXE TRANSPORT – BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil communautaire a voté ce budget par nature et au niveau du chapitre pour les deux sections et a adopté ce budget 2019, qui s'équilibre ainsi :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
Dépenses	1 364 757,55 €
Recettes	1 364 757,55 €

<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses	81 000 €
Recettes	81 000 €

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – BUDGET ANNEXE CAMPING – BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil communautaire a voté ce budget par nature et au niveau du chapitre pour les deux sections et a adopté ce budget 2019, qui s'équilibre ainsi :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
Dépenses	39 673 €
Recettes	39 673 €
<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses	105 386 €
Recettes	105 386 €

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – BUDGET ANNEXE SERVICES COMMUNS – BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil communautaire a voté ce budget par nature et au niveau du chapitre pour les deux sections et a adopté ce budget 2019, qui s'équilibre ainsi :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
Dépenses	365 630 €
Recettes	365 630 €
<u>Section d'investissement :</u>	
Dépenses	1 290 317 €
Recettes	1 290 317 €

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil communautaire a approuvé les subventions à verser en 2019, a précisé que les crédits sont inscrits au budget 2019 et a autorisé le Président à signer toutes les conventions correspondantes.

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil communautaire a approuvé les modifications du tableau des effectifs qui prendront effet au 1^{er} avril 2019.

MOBILITES ET HABITAT – CONVENTION DE PARTENARIAT « 1 TOIT, 2 GENERATIONS »

Le Conseil communautaire a décidé de reconduire le dispositif « 1 toit, 2 générations » sur le territoire de Lamballe Terre & Mer, pour 2019 et les années suivantes.

Il a autorisé le Président à signer la convention avec l'Association Départementale Information Jeunesse des Côtes d'Armor (ADIJ) et le CIAS.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET MILIEUX NATURELS – INTERET COMMUNAUTAIRE – PLANS D'EAU ET PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET BIODIVERSITE

Le Conseil communautaire a décidé de reporter ce point.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PASS COMMERCE ARTISANAT – ATTRIBUTIONS

Le Conseil communautaire a octroyé une aide, pour leur projet, de :

- 7 500 € à Catherine GUILLO (EIRL Guillo) – Lamballe-Armor (Lamballe),
- 7 500 € à David DENIS (SARL Imprimerie Lamballaise) – Lamballe-Armor (Lamballe),

- 2 001 € à Anthony VEILLET (EURL AV trans Concept) – Lamballe-Armor (Meslin),
- 6 636 € à Nathalie GANNE (SARL L'Elysarose) – Jugon-Les-Lacs Commune nouvelle,
- 6 099 € à Mickaël LEFFONDRE (EURL Leffondré Rouxel) – Lamballe-Armor (Morieux),
- 7 500 € à Carole LOLLIEROUX (SARL Jethysah) – Erquy,
- 1 337 € à Carine PLESTAN (SARL Les Plédélices) – Plédéliac.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AIDES FORFAITAIRES A L'INSTALLATION ET LA REPRISE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES - ATTRIBUTIONS

Le Conseil communautaire a octroyé une aide de 3 000 € pour leur projet à

- Sophie NEDELLEC (EARL Ferme du Gabbro) – Plédéliac,
- Catrinus VENINGAS (EARL La Ferme Bien Y Vient) – Lamballe-Armor (Planguenoual),
- Pierre-Manuel ONFRET (EARL de la Ville Es Ples / EARL de Lorrain) – Plénée-Jugon / Penguily,
- Florimond COLLET (Société Florimon Collet) – Plémy,
- Hervé GEFFROY (EARL Spiruline d'Armor) – Hénon,
- Philippe DURAND (EARL des Landes) – Erquy.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AIDES FORFAITAIRES A L'INSTALLATION ET A LA REPRISE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES – EVOLUTION DU DISPOSITIF

Le Conseil communautaire a approuvé les évolutions du dispositif d'aide forfaitaire à l'installation et à la reprise d'exploitations agricoles de Lamballe Terre & Mer, avec la mise en place d'un délai pour solliciter la demande, de 6 mois maximum suivant la mise en œuvre du projet.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AIDE ECONOMIQUE A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER – SAS SN ARMOR ETANCHEITE

Le Conseil communautaire a octroyé une aide à l'immobilier d'entreprise de 20 000 € à la société SAS SN ARMOR ETANCHEITE pour son projet sur le Parc d'Activités de la Tourelle 2 selon les justifications sollicitées et les modalités définies.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire a pris acte de ces décisions.